

La Falaise



Situation. Cette commune rurale fait partie de l'arrondissement de Mantes-la-Jolie et du canton de Limay. Elle se trouve à environ 60 km de Paris, 15 km de Mantes la Jolie et 3 km de Maule. Elle occupe un territoire de 306 hectares dont 90 % sont voués aux espaces agricoles et boisés.

La Falaise est limitrophe des communes suivantes : Épône au nord-ouest, Aubergenville et Nézel au nord-est, Aulnay-sur-Mauldre à l'est et Maule au sud. Appartenant au bassin versant de la Seine, elle est irriguée par la Mauldre, petite rivière de 35 km de long, affluent de rive gauche de la Seine, qui traverse le territoire communal dans le sens sud-nord, en suivant la limite communale avec Nézel et partiellement, avec Épône.

Curieusement, aucune falaise ne surplombe le village. Cependant, le cœur de bourg est niché au pied d'une colline assez abrupte qui marque sa géographie à l'ouest, au lieu-dit « le Bec de Géline ». Dès 1899, une monographie du village faisait la relation entre cette colline et « une falaise à demi détruite ».

Histoire. La découverte de nombreux silex taillés et d'un dolmen au lieu-dit « La Croix de Chanouville » témoigne de l'implantation de l'homme dès la période du paléolithique, probablement en raison des abris naturels qu'offre la vallée de la Mauldre et de la présence de nombreuses sources affleurantes.

À l'origine, le village dépend de la seigneurie de Maule. Elle devient une seigneurie indépendante en 1513, d'abord appartenant à la famille de Marle - à qui l'on doit la construction de l'église de la Nativité de la Saint Vierge - puis à partir de 1668, aux Aubert de Tourny.

Des hommes célèbres ont vécu à La Falaise :

- Jacques Delille (1738 - 1813) : poète connu en tant que l'Abbé Delille, il a vécu plusieurs années à La Falaise avant la Révolution. Il semble qu'il se soit inspiré du parc du Château de La Falaise pour composer son célèbre poème *Les Jardins ou l'art d'embellir les paysages*.
- Jean-Antoine Roucher (1745-1794) : auteur d'un grand poème didactique en douze chants, intitulé *Les mois* (1779)
- Gilles Normand (né Marie Louis Raymond Dauvé le 21 février 1875) : il a été le propriétaire de la maison Aigue Flore dès 1918, instituteur puis journaliste et enfin, directeur-fondateur de la revue «

La France active ». Il a été élu à l'Académie Goncourt en 1943.

Adresse de la mairie

6 rue des Grands Prés
78410
La Falaise
[01 30 95 64 45](tel:0130956445)

Déchets et encombrants

Collecte des déchets

- Les habitants des 73 communes de Grand Paris Seine et Oise ont accès à l'ensemble des 12 déchèteries du territoire. Modalités et infos pratiques > [cliquez ici](#)
- **Déposer une réclamation en lien avec la collecte de vos déchets, faire une demande de bac...** Contactez la plateforme téléphonique INFO déchets au 01 30 33 90 00, du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h
- [Demander le remplacement d'un bac](#)
- [Demander un badge d'accès à la déchèterie](#)
- [Commandez votre composteur](#)
- Collecte de vos encombrants à domicile : [le service s'améliore](#)

[Consultez et téléchargez votre calendrier de collecte 2022](#)

Urbanisme

Infos urbanisme

Guichet numérique des autorisations d'urbanisme

La Falaise simplifie les démarches de ses usagers. Avec le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU), les demandes peuvent désormais être déposées en ligne.

QUELS AVANTAGES ? LA DÉMATÉRIALISATION POUR TOUS Guichet accessible 7 jours /7, 24 heures/24

 <p>Facilite les démarches (assistance en ligne vers le bon formulaire Cerfa, pré-remplissage, suivi)</p>	 <p>Permet le zéro papier</p>	 <p>Gagne du temps lors du dépôt de dossier</p>	 <p>Optimise la gestion des demandes d'urbanisme</p>	 <p>Sécurise les informations</p>	 <p>Améliore la qualité des services publics</p>
---	---	---	---	---	--

La dématérialisation de toutes les demandes d'urbanismes s'inscrit dans le cadre de la loi Elan du 23 novembre 2018. Afin d'anticiper son entrée en vigueur au 1er janvier 2022, La Falaise se lance dans le déploiement du guichet numérique des autorisations d'urbanisme.

Le GNAU est une solution à la fois plus pratique, plus accessible, plus rapide, plus écologique et plus sécurisée pour déposer en mairie des demandes d'urbanisme réglementaires.

[Pour accéder au Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme, cliquez ici](#)

Ce nouveau service en ligne concerne l'ensemble des demandes d'autorisation d'urbanisme, des plus courantes au plus techniques.

Dès maintenant :

- Certificats d'urbanisme (CUa et CUb) qui détaillent les règles d'urbanisme auxquelles est soumis un terrain identifié, en vue d'un projet précis ou non.
- Déclarations préalables (DP au titre du code de l'urbanisme) délivrées pour une demande de réfection de toiture, remplacement de fenêtres, aménagement de clôture, construction d'une piscine, ravalement de façade...
- Permis de construire maison individuelle (PCMI).
- Permis de construire (PC), Permis d'aménager (PA).
- Permis de démolir (PdD).
- Déclarations d'intention d'aliéner (DIA) formulées en cas de vente d'un bien pour permettre au détenteur du droit de préemption urbain de faire connaître sa décision.
- Renseignements d'urbanisme et documents d'information sur une parcelle donnée.

Au cours du premier semestre 2022 :

- Modification, annulation, prorogation, transfert et toutes autres demandes de travaux relevant des dispositions du code de l'urbanisme
- Déclarations d'ouverture de chantier (DOC)
- Déclarations d'achèvement attestant la conformité des travaux (DAACT)
- Demandes dont l'instruction relève de l'Etat

Comment utiliser le guichet numérique ?

Le dépôt de dossier papier est et sera toujours possible en mairie. Lorsque vous déposez une demande sur le portail GNAU, vous ne devez absolument pas la doubler en déposant votre dossier papier en mairie.

Étape 1

- Je crée un compte sécurisé et personnel ou je me connecte avec mes identifiants FranceConnect
- Je renseigne les informations de mon profil

Pour les professionnels du foncier, de l'immobilier, de la construction et de l'architecture : une interface spécifique permet de suivre l'ensemble des demandes réalisées.

Étape 2

- Je choisis la demande que je souhaite soumettre pour accéder au formulaire en ligne correspondant
- Je consulte, si besoin, les documents d'information à ma disposition via les boutons d'accès
- Je m'assure que ma demande est correctement complétée en cliquant sur « Vérifier ma saisie » (des éléments complémentaires pourront vous être demandés ultérieurement).

Étape 3

- Un accusé d'enregistrement électronique (AEE) vous est automatiquement envoyé par courriel
- Un accusé de réception électronique (ARE) vous sera envoyé par courriel lorsque votre demande sera prise en compte par le service urbanisme de la commune. Un numéro de dossier est attribué.
- Le délai d'instruction de la demande démarre à compter de l'accusé d'enregistrement électronique (AEE)

Info + : Le portail GNAU vous permet de gagner du temps lors du dépôt de votre dossier. Les délais d'instruction légaux prévus par le code de l'urbanisme restent inchangés. Les délais réservés aux services et aux personnes consultées et dont l'avis ou l'accord est nécessaire à l'instruction et à la délivrance des autorisations correspondantes pour réaliser les travaux sont également inchangés.

Étape 4 :

- Je suis l'état d'avancement de ma demande depuis la page d'accueil du portail GNAU
- Je peux également consulter les dossiers déposés en cours d'étude ou déjà instruit.

Info + : L'usage de ce service en ligne ne supprime pas les démarches préalables de collecte de renseignements et de pré études relatives aux projets de travaux, ni tout échange utile avec l'administration. Plus le projet est préparé avec les services concernés en amont du dépôt officiel, mieux il sera susceptible de répondre à la réglementation d'urbanisme en vigueur qui encadre l'instruction des demandes.

Eau

Eau potable

Géré par

Suez Eau France

[Site internet](#)

- Numéro d'appel d'urgence abonnés : 0977 401 113 (Fuite, manque d'eau, affaissement, ...).
- Création branchement d'eau : exclusivité Suez Eau France, demande de devis au 0977 408 408
- Contestation d'une facture d'eau : 0977 408 408

Assainissement collectif

Géré par

Suez Eau France

[Site internet](#)

Service assuré pour la gestion des réseaux.

- Numéro d'appel d'urgence : 0977 401 113 (Obstruction, affaissement, ...)
- Contrôle de conformité du raccordement lors d'une vente : Contrôle obligatoire exclusivement assuré Suez Eau France, demande au 01 39 22 26 15
- Création d'un branchement d'assainissement : Service d'Assainissement de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise ou sous sa direction, par une entreprise agréée par elle, pour le compte et aux frais du demandeur. Le [formulaire de demande de réalisation d'un branchement](#) est disponible en ligne

Assainissement non collectif / autonome

Géré par

Communauté Urbaine GPS&O

Géré par Communauté urbaine GPS&O

- [Contrôle de conformité de l'installation dans le cadre d'une vente](#)
- [Contrôle de suivi de travaux](#)
- [Avis sur la conception d'un projet](#)

Pour toutes autres demandes ou renseignements complémentaires vous pouvez contacter nos services au 01.82.86.00.86

Par ailleurs, en cas de débordement de vos installations, nous vous invitons à vous rapprocher d'une société de curage.

Vos élus communautaires

[Maryse Di Bernardo](#)

Infos pratiques

Nombre d'habitants : 579 (Insee 2014)

Superficie : 3 km²

Liens utiles

[Site internet](#)